



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE  
CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

Civil Society Committee  
on the Rights of the Child (CSC-RC)  
Comité de la Société Civile  
sur les Droits de l'Enfant (CSC-DE)

## Les droits fondamentaux des enfants ukrainiens doivent être respectés

24 février 2023

Un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Conférence des ONG internationales et son Comité de la Société Civile sur les Droits de l'Enfant souhaitent renforcer la prise de conscience collective, des personnes et des institutions du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres, concernant les conditions de vie dramatiques des enfants ukrainiens : ceux qui vivent encore en Ukraine, ceux qui sont en migration et ceux qui sont en Russie.

Nous appelons les États membres et les organisations internationales à faire respecter les droits fondamentaux des enfants ukrainiens et de tous les enfants touchés par le conflit et les crises qui en découlent.

### **Droit à l'éducation et à la santé**

Des milliers d'écoles, d'hôpitaux et d'autres installations éducatives ou médicales ont été endommagés ou détruits en Ukraine. Après une si longue série de crimes de guerre, de nombreux parents et aidants hésitent à envoyer leurs enfants à l'école, craignant pour leur sécurité. La destruction et la désorganisation des établissements médicaux empêchent les enfants d'accéder à une protection médicale. Les attaques contre les infrastructures de transport et d'énergie limitent la mobilité des patients et réduisent ainsi la jouissance du droit à la santé.

La situation des enfants ayant fui le pays est également préoccupante. Selon l'UNICEF, un grand nombre d'enfants réfugiés ukrainiens ne sont pas inscrits dans les écoles des pays d'accueil.

Nous nous joignons aux institutions internationales, en particulier l'UNICEF, pour demander :

- la fin des attaques contre les infrastructures scolaires, médicales et civiles.
- un soutien accru pour garantir que les enfants aient accès à du matériel d'apprentissage et à des fournitures hors ligne.
- des efforts importants pour reconstruire les écoles et les hôpitaux.

### **Droit de maintenir les contacts avec les parents**

L'article 9 de la CNUDE stipule que les États parties veillent à ce qu'un enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré. Pour de nombreux enfants de la partie orientale de l'Ukraine, ce droit n'est pas respecté.

En juillet, le haut responsable des droits de l'homme des Nations Unies s'est dit préoccupé par le fait que des enfants ukrainiens avaient été enlevés à des orphelinats de la région orientale de Donbas et "déportés de force" en Russie.

Récemment, le chef de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a accusé la Russie de violer les principes fondamentaux de la protection de l'enfance, en donnant des passeports russes aux enfants réfugiés non accompagnés, les plaçant en situation d'adoption par des familles russes.

Les adultes russes en charge de ces enfants se perçoivent peut-être comme sauveurs d'enfants victimes de la guerre. Néanmoins, de telles pratiques sont contraires aux lois internationales.

Nous nous joignons aux autres institutions internationales, en particulier le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour demander :

- un accès libre et régulier aux enfants ukrainiens en Russie par le CDH de l'ONU.

### **Droit à la vie**

Les attaques incessantes de l'agresseur russe contre des cibles civiles doivent cesser car elles privent les enfants de leurs droits humains les plus fondamentaux, en tuant, mutilant, blessant et privant les enfants de leurs parents et des personnes qui leur prodiguent des soins.